

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire de la société 3ETech- Certifié conforme par le gérant, Renaud David

Ordre du jour : Reconstitution des capitaux propres de la société

L'an 2025 et le jeudi 14 Août, à 10 heures, les associés de la société 3Etech, société à responsabilité limitée au capital de 1000 euros, immatriculée à Castres RCS numéro: 850 355 132 se sont réunis au 89, rue de la Resse, 81 200 Mazamet, en assemblée extraordinaire afin de constater la reconstitution des capitaux propres de la société.

Sont présents :

- > Gérard Danet qui détient 13 parts sociales,
- > Ferdinand Kocken qui détient 13 parts sociales
- > Renaud David qui détient 49 parts sociales, président de séance

Se sont fait représenter

Madame David qui a donné procuration à Mr Renaud David pour la représenter et qui détient 26 parts sociales (Procuration jointe)

L'ensemble des associés présents ou s'étant fait représenter détiennent ensemble 100 parts sociales sur un total de 100

100 représentants plus de la moitié des parts sociales, et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions, conformément aux dispositions de l'article 17-5 des statuts ;

Le quorum est donc atteint.

L'assemblée est présidée par Renaud David, associé-gérant.

Le secrétaire de séance est représenté par Gérard Danet, associé

Le président indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Constater la reconstitution des capitaux propres de la société

Lecture est donnée du rapport du gérant et la présentation des comptes 2024 faisant apparaître un actif net de 8 229 Euros

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

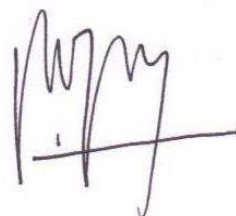
Résolution : L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, et évalué la situation financière et comptable Constate la reconstitution des capitaux propres de la société.

Les associés présents donnent autorisation au gérant, Renaud David, de procéder à la publicité associée à cette décision et au dépôt de celle-ci auprès du greffe du tribunal de commerce.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30 . De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président de séance, par le gérant et les associés.

Fait à Mazamet
Le 14 Août 2025

Le président de séance : Renaud David



Signature des associés présents

Gérard Danet
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'G. Danet', with a horizontal line underneath.

Ferdinand Kocken

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'F' and 'K' with a horizontal line underneath.

Sont représentés à cette assemblée

Madame David- représentée par Renaud David

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. David', with a horizontal line underneath.